



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102847</b>	De <b>Mme Edith Gueugneau</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes handicapées
<b>Rubrique</b> >handicapés	<b>Tête d'analyse</b> >allocation aux adultes handicapés	<b>Analyse</b> > revalorisation. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la diminution du montant de l'allocation adulte handicapé (AAH) à hauteur des sommes perçues par les travailleurs handicapés en établissement et service d'aide par le travail (ESAT) qui dépassent 100 % du SMIC. Malgré des coûts de transport importants, notamment du fait de l'éloignement des ESAT, les personnes en situation de handicap voient leur AAH diminuer proportionnellement aux ressources d'activités qu'elles perçoivent. Dans la mesure où travailler exige d'elles un investissement personnel et financier supérieur à la moyenne en raison des obstacles qu'elles rencontrent, le principe d'une allocation strictement différentielle ne répond pas aux exigences de justice sociale. Aussi elle lui demande ce qu'elle entend faire pour modifier les modes de calcul et d'attribution de l'AAH afin de revaloriser le travail des personnes en situation de handicap.